

VELAN INC. – DÉNONCIATION

Politique et procédures régissant la formulation et le traitement des plaintes et des inquiétudes des employés concernant des activités frauduleuses, la comptabilité, les contrôles internes et la vérification

Velan Inc. s'engage à respecter l'ensemble des lois et des règlements sur les valeurs mobilières, les normes comptables, les contrôles internes et les normes de vérification applicables. Tout employé de Velan Inc. (y compris les employés des sociétés du groupe Velan Inc. figurant à l'annexe A) peut déposer une plainte ou exprimer ses inquiétudes de bonne foi concernant des activités frauduleuses, des questions comptables ou des questions de vérification, y compris en ce qui a trait à la présentation de l'information financière et aux communications avec les vérificateurs internes ou externes, auprès de la direction de la société sans craindre d'être congédié ou de subir toute forme de représailles, si la plainte est déposée de bonne foi. Les employés et les autres personnes qui connaissent les pratiques comptables, les contrôles internes et les méthodes de vérification de Velan Inc. sont fortement encouragés à faire part de leurs plaintes ou de leurs inquiétudes de bonne foi au sujet de ceux-ci.

Portée

Une « fraude » est un acte intentionnel qui entraîne une inexactitude importante dans des états financiers. Deux types d'inexactitudes sont particulièrement pertinents en ce qui a trait à notre définition de fraude.

- Information financière frauduleuse – inexactitudes intentionnelles dans des états financiers ou dans des notes de bas de page (y compris les omissions) visant à induire en erreur.
- Détournement d'actifs – vol ou détournement des actifs d'une société (détournement de fonds, vol de biens ou obtention de pots-de-vin de fournisseurs ou de représentants, par exemple).

Les procédures de la présente politique portent sur les plaintes et les inquiétudes concernant :

- des activités frauduleuses;
- des contournements de contrôles internes;
- des réponses inexactes ou trompeuses afférentes aux comptes financiers rendus aux membres de la division des finances ou aux vérificateurs internes ou externes.

Les plaintes pourraient notamment, sans y être limitées, porter sur ce qui suit :

- une fraude ou une erreur délibérée dans l'établissement, l'évaluation, l'examen ou la vérification d'états financiers;
- une fraude ou une erreur délibérée dans l'enregistrement ou la tenue de dossiers financiers;
- le non-respect délibéré des contrôles internes établis ou une dérogation délibérée à ceux-ci;
- une déclaration fausse ou trompeuse figurant dans un dossier financier, un rapport financier ou un rapport de vérification ou y ayant trait;
- tout écart de la présentation complète et fidèle de la situation financière et des résultats de la société.

Transmission

Ces plaintes de bonne foi peuvent être transmises à la présidente du comité de vérification de Velan Inc., au président du Conseil, au président et chef de la direction, au chef de la direction des finances, au vice-président à la direction ou à la vice-présidente exécutive des ressources humaines et chef du contentieux aux adresses électroniques suivantes :

Présidente du comité de vérification : Suzanne Blanchet - suzanne_blanchet@outlook.com

Président du Conseil d'administration : James Mannebach – jim.mannebach@velan.com

Président et Directeur général : Bruno Carbonaro – bruno.carbonaro@velan.com

Chef de la direction des finances : Benoit Alain – benoit.alain@velan.com

Vice-présidente exécutive des ressources humaines et chef du contentieux et secrétaire corporative : Sabine Bruckert – sabine.bruckert@velan.com

Pour nous permettre de mener des enquêtes efficaces à propos de plaintes déterminées, les transmissions doivent contenir autant de renseignements contextuels et détaillés que possible compte tenu des circonstances.

Pour les personnes qui préfèrent garder l'anonymat, le comité de vérification de Velan Inc. a établi la procédure suivante afin de recevoir et de traiter les plaintes et de fournir aux employés un moyen leur permettant de transmettre leurs inquiétudes à la société de manière confidentielle et anonyme au moyen d'un système de transmission sur le Web. Le système de transmission sur le Web achemine les plaintes par courrier électronique directement à la présidente du comité de vérification, à l'adresse Web suivante :

www.velan.com

Les employés et les autres personnes peuvent également faire parvenir leurs plaintes, de manière confidentielle (et anonyme s'ils le désirent), à l'adresse suivante :

Velan Inc.
1155, boul. René-Lévesque Ouest, bureau 2500
Montréal (Québec)
H3B 2K4

L'adresse ci-dessus est celle d'un service de courrier indépendant qui transmettra la plainte directement à la présidente du comité de vérification.

En règle générale, lorsqu'un employé transmet de l'information de manière confidentielle et anonyme, la société ne cherchera pas à identifier celui-ci, sauf si elle est tenue de le faire aux termes des lois ou des règlements de la bourse applicables.

Suivi et résolution

Toutes les plaintes soumises (par un employé de la société ou par une autre personne) concernant les questions visées par la présente politique sont transmises à la présidente du comité de vérification. La présidente du comité de vérification supervise l'examen et la résolution des plaintes et des inquiétudes reçues et est responsable de la mise en œuvre de la présente politique.

La présidente du comité de vérification devra :

- mener l'enquête qu'elle juge appropriée dans les circonstances;
- conserver les documents reçus ou rédigés relativement à une plainte;
- recommander au comité de vérification les mesures qu'elle juge appropriées relativement à une plainte.

Le comité de vérification devra :

- examiner tous les aspects d'une plainte;
- superviser le processus de dénonciation confidentiel;
- examiner les mesures recommandées par la présidente du comité de vérification relativement à une plainte;
- déterminer les mesures à mettre en œuvre relativement à une plainte.

Accusé de réception

J'ai lu les conditions de la présente politique relative à la dénonciation et accepte de m'y conformer. Je comprends que si je ne respecte pas cette politique, je m'expose à des mesures disciplinaires pouvant aller éventuellement jusqu'au congédiement ainsi qu'à des poursuites civiles et criminelles.

Date : _____ Nom : _____ Signature : _____
(en caractères d'imprimerie)

Veillez prendre note que la société dispose d'autres politiques importantes que vous devez connaître et qui ont chacune leur propre mécanisme de transmission. Celles-ci comprennent :

- Code de conduite et d'éthique professionnelle
- Politique anticorruption
- Contrôles et procédures de communication de l'information

ANNEXE A

SOCIÉTÉS DU GROUPE VELAN :

Velan inc.

Velan ABV S.p.A.

Velan China Holdings inc.

Velan Valve Corp.

Velan Luxembourg Sarl

Velan Steam Trap Corporation

Velan Valves Itée

Velan GmbH

Velan Itée

Juwon Special Steel Co., Itée

Velan Válvulas Industriais, Lda.

Velan-Valvac Manufacturing Co. Itée

Velan SAS

Segault SAS

Velan Valves India Private Itée

Velan Valve (Suzhou) Co. Ltée